



Obtenir la double nationalité

Par **laurence78**, le **06/11/2016 à 18:39**

Bonjour

Je vous contacte car une de mes amies aimerait savoir si elle pourrait obtenir la double nationalité Française.

Mon amie est Algérienne, elle est divorcée et a une fille de 11 ans. Elle est née en Allemagne (NEUSTADT) en 1958, où son père était affecté comme sergent dans le 13e régiment des tirailleurs. Elle a retrouvé différents documents militaires de son père qui a été décoré par l'armée Française (Guerre d'Indochine; 2e guerre mondiale).

Elle a également retrouvé une copie du passeport Français que possédait sa mère.

Mon amie récupère son acte de naissance à Nantes.

Compte tenu de ses informations, y -a-t-il une possibilité pour elle d'obtenir la double nationalité?

Si oui, quelles sont les démarches et auprès de quel organisme faut-il s'adresser; SVP?

J'attends votre réponse. en vous remerciant par avance.

Salutations

Par **youris**, le **06/11/2016 à 18:55**

bonjour,

votre amie peut prétendre à la nationalité française si son père ou sa mère était français à sa naissance ou durant sa minorité.

s'y ajoutent les conditions exigées par l'article 30-3 du code civil relatif à la résidence hors de France pendant plus d'un demi-siècle du demandeur ou de ses ascendants et d'avoir la possession d'état de français.

votre amie peut faire une demande de certificat de nationalité française pour savoir si elle est française ou pas.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>

salutations

Par **laurence78**, le **06/11/2016** à **19:03**

Bonsoir Monsieur

Merci pour l'information, je vais aller sur le site en question.
salutations